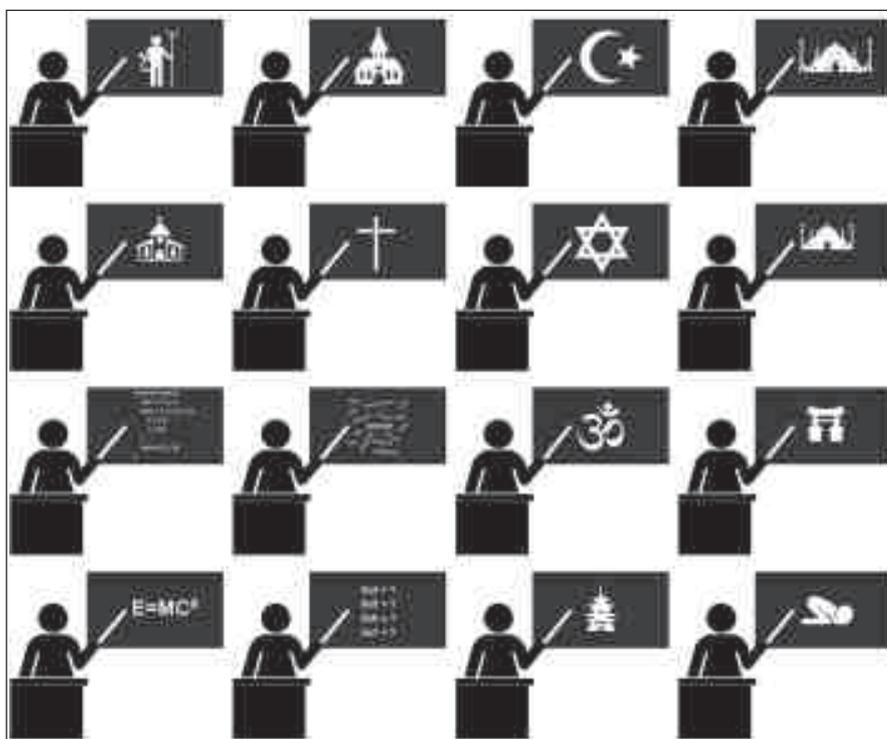


COURS DE PHILO ET CITOYENNETÉ

Les profs n'ont pas le... moral

La rentrée scolaire sera-t-elle chahutée pour les professeurs de morale et de religion de l'enseignement officiel ? Leurs cours sont menacés pour faire place à une nouvelle dynamique : le cours de philosophie et de citoyenneté. Mais la précipitation du monde politique génère de nombreuses inquiétudes dans l'Enseignement.



© Fotolia

RENTÉE SCOLAIRE 2015.

Iront-ils au cours d'Encadrement Pédagogique Alternatif (EPA) ou resteront-ils où ils sont ?

Une fois n'est pas coutume, la rentrée scolaire 2015 ne sera pas tellement mise sous le feu de l'actualité à cause des problèmes d'inscriptions ou de places pour les élèves. En matière de place, ce sont plutôt les cours de morale ou de religion dans l'enseignement officiel qui risquent gros. En cause, une décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, annoncée le 1^{er} juillet dernier pour répondre à un arrêt de la Cour Constitutionnelle du 12 mars. Cette dernière avait donné raison à un couple de parents contestant l'obligation de devoir

choisir entre le cours de morale ou de religion. Et de ce fait, sous-entend que les cours de morale doivent être considérés comme « engagés » ou « convictionnels ».

DE L'EPA AU CPC

Mais le Gouvernement a aussi voulu contrecarrer un second recours des mêmes parents devant la Cour Constitutionnelle en juin. Un recours à portée plus générale que le premier, puisqu'il visait à modifier des articles du Pacte scolaire et le décret neutralité de 1994... Rien que ça ! Le but ? Contester le caractère obliga-

toire des cours de religion ou de morale. Que les écoles officielles soient obligées d'organiser ces cours : d'accord. Mais que les élèves soient obligés d'en suivre l'un ou l'autre : pas d'accord.

En urgence, le gouvernement a donc mis en route un système transitoire de dispenses. Les élèves qui le souhaiteront pourront suivre un cours d'Encadrement Pédagogique Alternatif (EPA). Ce régime transitoire fera ensuite place au Cours de Philosophie et de Citoyenneté (CPC) qui devrait démarrer en septembre 2016 pour le primaire, à la rentrée 2017 pour le secondaire.

PRÉCIPITATIONS

« La rentrée sera angoissante pour beaucoup de professeurs de l'enseignement officiel » estime Thierry Sclipteux, inspecteur de religion catholique pour le secondaire. « Comment cela va-t-il se passer ? On ne sait pas. Nous collaborerons au mieux, sans contester la décision, puisqu'elle est prise... Mais nous montrerons que les professeurs de religion faisaient de la citoyenneté depuis longtemps. Le programme articule trois éléments comme un arbre à trois ramifications : exister, culture et foi. Cette articulation entre les données de la foi et ce qu'apporte la société contemporaine est réelle. Les questions de Droits de l'Homme, d'égalité... étaient abordées. » Une réalité admise par la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet, lors d'un débat parlementaire. Elle y indiquait que 80% des cours de religion rencontraient déjà les objectifs des cours de citoyenneté...

Si l'inquiétude tient aux contenus, elle tient aussi à l'agenda. « On sentait bien que des mesures allaient être prises dans l'enseignement, notamment après les attentats contre Charlie Hebdo. Mais ici, c'est du coup par coup ; on ne maîtrise pas les conséquences futures. On aurait voulu un débat mis en place avec plus de douceur et de temps de réflexion », analyse Pierre-Stéphane Lebluy, professeur de morale à l'Athénée royal de Gosselies et membre fondateur du Collectif des Profs de morale. Un Collectif souhaitant se distinguer de la laïcité organisée et revendiquant la neutralité de leur cours.

Certes, un débat plus serein aurait dû prendre place dans le suivi de la Déclaration de politique communautaire de juillet 2014 qui précisait : « Le Gouvernement instaurera sous cette législature, dans les écoles de l'enseignement officiel, progressivement à partir de la première primaire, un cours commun d'éducation à la citoyenneté, dans le respect des principes de la neutralité, en lieu et place d'une heure de cours confessionnel ou de morale laïque. » L'actualité et les recours auront tout précipité...

TRANSITION OU DISPARITION ?

Les salles de profs vont donc chauffer à la rentrée. Tant pour la mise en route du système transitoire, que pour la suite. « Quelles seront les modalités d'accès aux

nouvelles fonctions du cours de citoyenneté ? Quid des enseignants nommés ? » demande Xavier Ravet, inspecteur de religion protestante. Il ajoute : « Dans les religions minoritaires, 80% des profs de religion ont suivi les formations reconnues par leur autorité religieuse. Ils ont les titres requis. Mais à l'avenir il faudra posséder le titre pédagogique : l'agrégation. Or seuls 20% de ces professeurs sont universitaires, régents ou instituteurs... et ont les titres pédagogiques. »

Côté religion catholique, on semble moins inquiet. « Beaucoup ont suivi leur formation dans un institut diocésain et possède leur CAP » estime Thierry Sclipteux. « Le problème est plus préoccupant pour les protestants, les orthodoxes, ou les musulmans. Aussi, l'UCL met sur pied un certificat universitaire complémentaire en didactique du cours de religion islamique. »

Certains prédisent déjà que les heures de religion et de morale seront reléguées aux heures inconfortables de la journée. Avant une réelle disparition ?

Durant la phase transitoire de l'EPA, deux catégories de profs vont donc coexister : ceux avec « titre pédagogique » qui pourront élaborer le programme et faire passer les examens, et ceux avec « titre requis » ne pouvant « que » donner cours. Autre inquiétude pour les religions « minoritaires » : la difficulté d'avoir des horaires complets si les heures de religion passent de deux à une afin de dégager des plages horaires au profit du nouveau cours de CPC.

D'autres prédisent déjà que les heures de religion et de morale (devenues plutôt « facultatives ») seront reléguées aux heures inconfortables de la journée. Avant, évoquent certains, une réelle disparition ?

VOIX DIVERSES

Et dans le débat, le clivage n'est pas seulement entre laïcs et croyants. « Il y a aussi débat à l'intérieur de chaque chapelle ; tous les camps sont partagés », soulève Michel Desmedt, inspecteur de religion catholique. Voix dissonante dans sa « chapelle », il ajoute : « C'est peut-être une bonne chose de remplacer le cours de religion par le CPC. La société a évolué, elle

est multiculturelle et multiconfessionnelle. Comment voulez-vous que l'on en sorte ? Demain les bouddhistes et les hindouistes voudront aussi leur place. On ne pourra pas agrandir l'offre. Et aujourd'hui, on constate déjà un repli identitaire fort, malgré notre travail d'inspection qui est une forme de contrôle social des religions. Pour moi, le CPC peut être une occasion d'amener les enfants et les jeunes à penser de manière critique grâce aux autres, en construisant leur réflexion. Cela rejoint d'ailleurs le décret "missions" : amener les élèves à construire leur savoir. »

PRIVATISATIONS ET FANATISMES

Reste qu'à vouloir sortir le religieux de la sphère scolaire, le risque de privatisation est bien réel. Ainsi, une nouvelle école islamique s'ouvrira à Bruxelles. « Il ne faut pas être naïf. Il y a une visée des laïcards pour ne plus garder que les deux heures de philo et citoyenneté », analyse Xavier Ravet. Pour ce protestant « le risque pour les religions minoritaires est de n'avoir que les courants les plus identitaires et de repli qui s'en sortent. Chez

nous, les seules écoles protestantes sont plutôt évangéliques, voire pentecôtistes. »

« Il y a un risque certain d'avoir l'effet inverse à celui recherché. On va renvoyer ces questions vers des lieux privés et fermés », estime Thierry Sclipteux. Une analyse que rejoint Pierre-Stéphane Lebluy : « J'ai entendu des parlementaires dire qu'en mettant le religieux en dehors des écoles, cela allait éradiquer le fondamentalisme. Regardez la France, les cours de philosophie sont donnés dans les lycées (en dernière année de secondaire), cela n'empêche pas le fondamentalisme dans la société. »

Du coup, le relent islamophobe semble maintenant se transformer en « religio-phobie ». Puisque certains reprochent à l'Islam d'être trop visible dans les sociétés occidentales, on en vient à ne plus accepter la place d'aucune autre religion dans l'espace public... Et a fortiori dans l'enseignement officiel.

Et pour corser le débat, certains prédisent déjà que, à terme, le CPC aura lui-même du mal à rester... neutre.

Neutres ou pas, les profs ne resteront pas les bras croisés. D'aucuns évoquent des recours constitutionnels possibles. De quoi susciter de beaux débats citoyens !